

1 Installations solaires alpines



Définitions : puissance vs énergie

La puissance (en MW) et l'énergie (en GWh) sont deux produits des centrales électriques. L'énergie correspond à la puissance pendant une certaine durée. Ainsi, une centrale solaire ne fonctionne à pleine puissance que 3000 heures par an, alors qu'une centrale nucléaire fonctionne à pleine puissance 8760 heures par an. Il est donc très difficile pour une centrale solaire de produire de l'énergie en hiver, et la nuit. Pour cette raison, la puissance installée est souvent surdimensionnée par rapport à l'énergie obtenue.

Grandeurs indicatives

Puissance en MW

Centrale nucléaire = 1000 MW
Panneau solaire villa = 0.01 MW
Centrale solaire Grengiols = 440 MW
Panneau solaire 1 m² = 0.0002 MW

Energie en GWh

Centrale nucléaire = 8'500 GWh
Panneau solaire villa = 0.008 GWh
Centrale solaire Grengiols = 600 GWh
Panneau solaire 1 m² = 0.0002 GWh

Surface nécessaire

Surface projet Grengiols-Solar = 2 km² = 200 Ha
Surface PV ~ "Centrale nucléaire" = 28 km² = 2800 Ha

But des projets solaires alpins

Les projets solaires alpins ont pour objectif d'améliorer la production électrique solaire hivernale, stratégique pour la Suisse, car ils se trouvent au-dessus des nuages et du smog, et profitent du rayonnement indirect de la neige grâce à des modules double-face. Cela permet en théorie de produire près de 40% (?) de la production annuelle durant les 6 mois d'hiver. Ce chiffre paraît cependant trop élevé par rapport aux connaissances actuelles et devra être validé par des installations pilotes.

2 Arguments proposés

Soutien à la transition énergétique

L'ASGM ne prend pas de position politique. Dans la discussion, il est sans doute recommandé de mentionner les points suivants. Les conséquences du dérèglement climatique sont potentiellement très néfastes à l'activité des guides de montagne en raison de la fonte des glaciers, de l'augmentation des dangers naturels tels qu'éboulements, et de la réduction des périodes de bonnes conditions pour la pratique de l'alpinisme. La réduction globale des émissions de CO₂ est donc nécessaire.

Centrales solaires prioritairement à proximité des infrastructures existantes

Les nouvelles installations de production d'électricité, en particulier les centrales solaires alpines, doivent prioritairement être développées à proximité des infrastructures, de manière à ne pas dégrader le paysage et les surfaces de développement de la biodiversité.

Maintien du libre-accès aux montagnes

En particulier, les nouvelles infrastructures ne doivent pas conduire, directement ou indirectement, à des réductions d'itinéraires de ski de randonnée ou d'alpinisme existants.

3 Projets alternatifs

Exemples de projets alternatifs pour la réduction des émissions de CO₂

L'isolation des bâtiments constitue de loin la première solution de réduction des émissions de CO₂. Ces projets n'impliquent pas de risques pour le "libre accès aux Montagnes".

Les centrales solaires PV développées dans les villes et villages, ou à proximité des infrastructures, ne conduisent pas non plus à des conflits majeurs impactant les guides de montagne.

Les centrales solaires flottantes sur les grands lacs alpins permettent également une production hivernale supplémentaire sans impacter l'utilisation du territoire.

4

Opportunités et risques

Opportunités : participer aux discussions

L'ASGM demande absolument à être intégrée dans toutes les discussions relatives au développement de projets solaires alpins et autres infrastructures de grande ampleur, avec emprise sur les espaces naturels et les paysages. En effet, il est important que les promoteurs et les communes soient conscientes des impacts de ces projets et puissent éventuellement adapter certaines parties des projets pour protéger l'activité des guides de montagne.

Risques : impacts directs et mesures de compensation

Les impacts directs peuvent déjà conduire à des restrictions d'accès, en raison de l'implantation de ces nouvelles infrastructures sur des itinéraires de freeride, de ski de randonnée ou des chemins.

Les risques les plus élevés sont sans doute liés aux mesures de compensation exigées par les ONG environnementales. Ces mesures peuvent être développées à une grande distance des installations projetées. Dans ce contexte, il est possible que de nouvelles zones de protection soient développées dans des régions sauvages et conduisent à des interdictions de ski de randonnée, de cascade de glace, d'escalade ou d'alpinisme dans les secteurs non concernés par les nouvelles infrastructures.

5

Quoi faire ?

Chaque guide doit être attentif aux intentions de projet, suivre les informations locales et régionales, se renseigner auprès de la commune sur d'éventuels projets. En cas de doute, il doit immédiatement informer le responsable "libre accès aux montagnes" de l'ASGM.

La priorité absolue est d'être intégrés dans les discussions et les négociations liées aux nouveaux projets de centrales solaires alpines. Il s'agit de se battre pour des compensations locales n'impactant pas les itinéraires existants et les activités alpines existantes ailleurs